

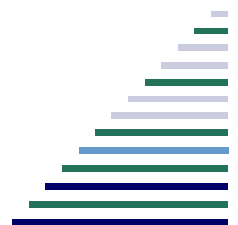
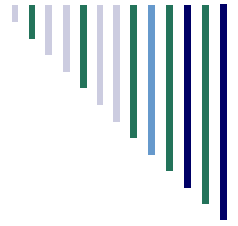
# GUIDE DE DÉMARRAGE

**Produit par  
le CLD Argenteuil**

**2008**



Centre local de développement



## AVANT-PROPOS

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	
Table des matières .....	

### **FAISABILITÉ D'ENTREPRISE .....**

Réflexion à faire avant le lancement d'une entreprise .....	
Analyse préliminaire .....	
Éléments personnels généraux .....	
Éléments personnels particuliers .....	
Description générale du projet .....	
Exigences de la réussite .....	
Principaux écueils .....	
Revenu souhaité .....	
Approvisionnement .....	
Dépenses .....	
Divers .....	
Faisabilité .....	

### **DÉFINITION DU TRAVAIL AUTONOME .....**

Importance de déterminer le bon statut .....	
Qu'est-ce qu'un travailleur autonome ? .....	
Critères pour déterminer le statut .....	
La subordination dans le travail .....	
Le critère économique et financier .....	
La propriété des outils .....	
L'autonomie du travailleur par rapport à ses clients .....	
L'embauche pour un travail déterminé .....	
L'attitude de chacune des parties quant à leurs relations d'affaires .....	

### **FORMES JURIDIQUES D'ENTREPRISE .....**

Les entreprises individuelles .....	
Les sociétés de personnes (partenariats) .....	
Les sociétés en nom collectif .....	
Les sociétés à responsabilité limitée .....	
Les sociétés de capitaux (corporations ou compagnie) .....	
Société privée .....	
Société publique .....	
Sociétés fédérales .....	
Les coopératives .....	
Entreprise individuelle .....	
Société de personnes (partenariat) .....	
Société de capitaux (corporation ou compagnie) .....	
Coopératives .....	

## **RAISON SOCIALE.....**

Choix du nom de l'entreprise .....

Que doit comprendre une raison sociale ? .....

À qui vendez-vous ? .....

Clientèle industrielle : .....

Marché de consommation : .....

Comment faire pour désigner votre entreprise ? .....

L'essentiel.....

## **LES OBLIGATIONS D'UNE ENTREPRISE.....**

Exigences fédérales .....

Exigences provinciales .....

L'immatriculation.....

Exigences municipales .....

Tableau des principaux paiements à transmettre .....

Fédéral .....

Provincial .....

Date importante .....

Fédéral .....

Provincial .....

Municipal .....

Organismes publics .....

Office de la Langue française .....

Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).....

La Loi sur la santé et la sécurité du travail.....

Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE).....

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles .....

Impôt fédéral et provincial sur le revenu des employés .....

Impôt fédéral et provincial sur le revenu des entreprises .....

Commission des Normes du travail .....

Office de la Protection du consommateur.....

Régie des rentes du Québec .....

## **ADRESSES UTILES**

## FAISABILITÉ D'ENTREPRISE

### Réflexion à faire avant le lancement d'une entreprise

Le plus délicat sans doute, lorsque vous aurez manifesté un intérêt pour le lancement d'une entreprise ou décidé de profiter d'une occasion pour l'entreprise que vous possédez déjà, sera de déterminer les chances de réussite de votre idée. Il est facile de conseiller de se lancer dans la bonne affaire au bon moment, mais c'est un conseil qui est extrêmement difficile à mettre en application. Le taux élevé de faillite de nouveaux produits et entreprises signale que très peu d'idées se transforment en entreprise prospère, même lorsqu'elles sont lancées par des organisations établies. Trop d'entrepreneurs ratent leur coup parce qu'ils sont tellement persuadés de la qualité de leur idée qu'ils omettent d'en évaluer le véritable mérite.

Cette liste de contrôle devrait bien vous servir dans l'évaluation de votre idée d'affaires. Elle doit vous aider à rejeter les idées peu prometteuses avant que vous n'y consacriez trop de temps, de travail et d'argent.

### Analyse préliminaire

Une étude de faisabilité suppose la réunion, l'analyse et l'évaluation d'information dans le dessein de répondre à cette question : « Devrais-je me lancer dans cette entreprise? ». Pour y répondre, il faut d'abord procéder à une évaluation préliminaire d'éléments personnels et d'éléments liés au projet.

### Éléments personnels généraux

Les sept premières questions vous imposent un petit exercice d'introspection. Vos traits de caractère vous permettent-ils de vous adapter à la propriété/gestion d'une petite entreprise et d'en tirer plaisir ? Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON. Si votre réponse est négative, vous avez encore du travail à faire.

	Oui	Non
Aimez-vous prendre vos propres décisions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aimez-vous la concurrence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous de la volonté et de la discipline ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que vous planifiez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Terminez-vous votre travail à temps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acceptez-vous les conseils des autres ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pouvez-vous vous adapter aux changements de conditions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La série de questions suivante porte sur les tensions physiques, émotionnelles et financières provoquées par une nouvelle entreprise.

	Oui	Non
Comprenez-vous que le fait de posséder votre propre entreprise peut se traduire par 12 à 16 heures de travail par jour, probablement six jours par semaine et les jours de congé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous l'endurance physique vous permettant de gérer une entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous la force émotionnelle vous permettant d'endurer la tension ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Êtes-vous disposé à subir une baisse de votre niveau de vie pendant plusieurs mois ou années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Êtes-vous disposé à perdre vos économies ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Éléments personnels particuliers

	Oui	Non
Savez-vous quelles sont les compétences et les connaissances spécialisées essentielles à la réussite de votre projet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Possédez-vous ces compétences ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre idée fait-elle effectivement appel à vos compétences et à vos habiletés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pouvez-vous trouver du personnel ayant les connaissances qui vous manquent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous les raisons pour lesquelles vous envisagez ce projet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre projet satisfera-t-il réellement vos aspirations de carrière ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les trois questions suivantes soulignent le fait que très peu de gens peuvent se vanter d'avoir des connaissances dans toutes les étapes d'une étude de faisabilité. Vous devriez connaître vos limites personnelles et rechercher une aide appropriée si nécessaire (p. ex. en marketing, en droit, en finances)

	Oui	Non
Avez-vous les compétences vous permettant de réaliser l'étude de faisabilité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous le temps d'effectuer l'étude de faisabilité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Disposez-vous de l'argent pour faire faire l'étude de faisabilité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Description générale du projet

Décrivez brièvement l'activité dans laquelle vous voulez vous lancer.

Énumérez les produits et/ou les services que vous voulez vendre.

Indiquez qui sont les utilisateurs de vos produits/services.

Pourquoi achèterait-on votre produit/service?

En ce qui concerne l'emplacement, quel genre de voisinage, de circulation, d'entreprises avoisinantes, etc., vous faut-il?

Énumérez vos fournisseurs de produits/services.

Énumérez vos principaux concurrents - ceux qui vendent ou fournissent des produits ou services semblables.

Décrivez la main-d'œuvre ou le personnel dont vous avez besoin pour offrir vos produits ou services

## Exigences de la réussite

Pour déterminer si votre idée répond aux exigences fondamentales de réussite d'un nouveau projet, vous devez pouvoir répondre par « oui » à au moins une des questions suivantes.

	Oui	Non
Le produit/service/entreprise répond-il à un besoin actuellement non satisfait?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le produit/service/entreprise dessert-il un marché dans lequel la demande dépasse l'offre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le produit, le service ou l'entreprise peut-il livrer une bonne concurrence à un équivalent en raison d'un « avantage concurrentiel » tel qu'un meilleur prix, un meilleur emplacement, etc.?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Principaux écueils

Si vous répondez « oui » à des questions comme les suivantes, c'est que votre idée a peu de chance de réussite.

	Oui	Non
Y a-t-il des raisons (p. ex. des restrictions, des monopoles, des pénuries) qui vous empêcheraient d'obtenir un facteur de production essentiel (p. ex. en raison du coût, de la rareté des compétences, d'un manque d'énergie, de matériel, de procédés, de technologie ou de personnel)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les besoins en capitaux nécessaires à l'entrée dans le marché ou à la poursuite des activités sont-ils trop grands?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-il difficile d'obtenir un financement convenable?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'activité entraînera-t-elle des conséquences qui pourraient être nuisibles pour l'environnement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des facteurs qui vous empêcheront de faire du marketing efficace?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Revenu souhaité

Les questions suivantes devraient vous rappeler que vous devez rechercher un rendement de votre investissement dans votre entreprise ainsi qu'un salaire raisonnable pour le temps consacré à son exploitation.

Quel revenu souhaitez-vous toucher?

Êtes-vous disposé à toucher un revenu inférieur pendant un à trois ans?

Quel est le revenu minimum dont vous avez besoin?

Quel investissement financier sera nécessaire pour votre entreprise?

Combien pourriez-vous toucher en investissant cet argent (A)?

Combien pourriez-vous toucher en travaillant pour quelqu'un d'autre (B)?

Additionnez (A) et (B). Si ce revenu est supérieur à ce que vous pouvez raisonnablement attendre de l'exploitation de votre entreprise, êtes-vous disposé à vous priver de ce revenu supplémentaire dans le seul but d'être votre propre patron et à accepter la perspective d'un revenu/bénéfice intéressant dans plusieurs années seulement?

## Approvisionnement

	Oui	Non
Pouvez-vous dresser une liste de chaque fourniture d'exploitation et de chaque article de stock dont vous avez besoin?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous la quantité, la qualité, les caractéristiques techniques et les gammes de prix nécessaires?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous le nom et l'emplacement de chaque source éventuelle d'approvisionnement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous les prix offerts pour chaque produit par chacun des fournisseurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous les délais de livraison de chaque fournisseur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous les conditions de vente de chaque fournisseur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous les conditions de crédit de chaque fournisseur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous les conditions financières de chaque fournisseur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il risque de pénurie d'une matière ou d'une marchandise essentielle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Savez-vous si des fournisseurs ont un avantage en ce qui concerne les coûts de transport?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le prix offert vous permettra-t-il d'obtenir une majoration convenable?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Dépenses

	Oui	Non
Savez-vous quelles seront vos dépenses en loyer, salaires, assurance, services publics, publicité, intérêt, etc.?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Devez-vous savoir quelles seront les dépenses directes, indirectes ou fixes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Savez-vous à combien s'élèveront vos frais généraux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Savez à combien s'élèveront vos dépenses de vente?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Divers

	Oui	Non
Connaissez-vous les principaux risques liés à votre produit, service, entreprise?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pouvez-vous réduire l'un ou l'autre de ces principaux risques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des risques qui échappent à votre contrôle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ces risques peuvent-ils vous amener à la faillite?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Faisabilité

	Oui	Non
Reste-t-il un point important à régler en ce qui concerne votre projet d'entreprise?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les questions ci-dessus se posent-elles en raison d'un manque de données?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les questions ci-dessus se posent-elles en raison d'un manque de compétences en gestion?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les questions ci-dessus se posent-elles parce que votre idée comporte un « écueil fatal »?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pouvez-vous obtenir les données supplémentaires dont vous avez besoin?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pouvez-vous obtenir les compétences supplémentaires en gestion dont vous avez besoin?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Savez-vous que vos chances d'être toujours en affaires dans deux ans sont de 50 %?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## DÉFINITION DU TRAVAIL AUTONOME

### Importance de déterminer le bon statut

Une personne peut se considérer comme un travailleur autonome, ou être considérée comme tel par le donneur d'ouvrage, alors qu'aux yeux de Revenu Québec il s'agit d'une personne ayant le statut de salarié. Il arrive que certains salariés soient incités par leur employeur à devenir des travailleurs autonomes. Toutefois, il ne suffit pas que les deux (2) parties soient favorables à ce changement pour que le statut de travailleur autonome soit reconnu par Revenu Québec.

Ainsi, lors d'une vérification, Revenu Québec évalue la situation des travailleurs et peut conclure que la personne identifiée comme un travailleur autonome a plutôt le statut de salarié. L'employeur doit alors payer les cotisations qui auraient dû être versées.

### Qu'est-ce qu'un travailleur autonome ?

Du point de vue fiscal, le travailleur autonome est une personne qui, en vertu d'une entente verbale ou écrite, s'engage envers une autre personne, son client, à effectuer un travail matériel ou à lui fournir un service moyennant un prix que le client s'engage à lui payer. Le travailleur autonome peut aussi posséder un commerce ou être vendeur à commission.

Il n'existe aucun lien de subordination entre le travailleur autonome et son client. Il n'y a aucune relation d'employeur à employé, comme c'est le cas pour un salarié.

En général, le travailleur autonome :

- ✓ assume ses propres dépenses ;
- ✓ prend lui-même les risques financiers inhérents à son travail ;
- ✓ fournit son propre matériel, mais il n'est pas tenu d'exécuter lui-même les travaux ;
- ✓ peut avoir des employés ou faire appel à des travailleurs autonomes ;
- ✓ détermine lui-même l'endroit où le travail doit être accompli de même que ses horaires de travail.

Bref, il est indépendant.

### Critères pour déterminer le statut

Un travailleur peut être considéré comme un salarié ou comme un travailleur autonome. Certains critères permettant de déterminer ce statut ont été retenus par Revenu Québec. En effet, Revenu Québec a retenu six principaux critères qui permettent d'évaluer le degré de subordination existant entre le travailleur et l'employeur. Ces critères doivent être analysés dans leur ensemble. Voici les principaux critères :

- ✓ La subordination dans le travail
- ✓ Le critère économique ou financier
- ✓ La propriété des outils
- ✓ L'autonomie du travailleur par rapport à ses clients
- ✓ L'embauche pour un travail déterminé
- ✓ L'attitude de chacune des parties quant à leurs relations d'affaires

## La subordination dans le travail

Une subordination existe si un rapport d'autorité est exercé par l'employeur sur le travailleur. Ce rapport d'autorité peut se manifester par :

- ✓ la détermination de la somme de travail à accomplir ;
- ✓ l'encadrement de celui-ci ;
- ✓ le contrôle des activités du travailleur.

La subordination est le critère le plus important et peut-être décisif lors de l'analyse des faits permettant de distinguer le salarié du travailleur autonome.

Les facteurs suivants indiquent généralement que le travailleur a le statut de salarié :

- ✓ l'employeur assigne au travailleur une tâche particulière ;
- ✓ il lui explique le travail à accomplir et les responsabilités à assumer ;
- ✓ il lui offre des activités de formation ou de perfectionnement.

Pour le travailleur autonome, la personne qui donne le travail ne fixe habituellement pas les horaires ou le lieu de travail, ni les moyens qu'il doit utiliser pour exécuter le travail. Le travailleur autonome peut se faire aider, ou se faire remplacer, et peut offrir ses services à plus d'un donneur d'ouvrage.

## Le critère économique et financier

Dans une relation entre un employeur et son employé, l'employeur assume les dépenses d'exploitation de l'entreprise et l'employé ne court aucun risque financier. Le travailleur autonome, quant à lui, a la possibilité de faire des profits et il doit assumer le paiement des dépenses d'exploitation de sa propre entreprise ainsi que les risques de pertes.

Les résultats financiers de l'entreprise de la personne qui donne le travail n'ont pas de conséquences directes sur la rémunération du salarié. Il bénéficie de vacances annuelles ou de congés payés et d'avantages sociaux. Quant au travailleur autonome, il paie ses frais ;

- |                 |                  |
|-----------------|------------------|
| ✓ de repas      | ✓ de déplacement |
| ✓ d'habillement | ✓ de logement    |
|                 | ✓ etc.           |

## La propriété des outils

Dans une relation d'employeur à employé, l'employeur est généralement propriétaire des outils et des matériaux. Il fournit à son employé tout ce qui est nécessaire pour l'exécution du travail. Il assume les frais d'utilisation.

Le travailleur autonome fournit habituellement son équipement et ses propres outils et en assume les frais d'utilisation.

## L'autonomie du travailleur par rapport à ses clients

Si le travail exécuté fait partie intégrante des activités de l'entreprise de l'employeur, il y a probablement entre eux une relation d'employeur à employé. Par exemple, une personne qui vend les produits d'une entreprise peut généralement être considérée comme un salarié lorsque la vente fait partie des activités propres à cette entreprise commerciale. Un consultant externe est un travailleur autonome si les services qu'il rend à l'entreprise ne font pas partie des activités habituelles de celle-ci.

Le salarié tire habituellement sa principale source de revenus du travail effectué chez un seul employeur, contrairement au travailleur autonome qui peut rendre des services à plusieurs clients.

## L'embauche pour un travail déterminé

Les services d'un travailleur autonome sont généralement retenus pour accomplir une tâche précise. Celui-ci est libre du choix de la méthode à utiliser pour atteindre les résultats escomptés. Dans ce cas, la relation d'affaires cesse lorsque le travail prévu par un contrat est terminé.

## L'attitude de chacune des parties quant à leurs relations d'affaires

Ce critère fait référence à l'entente qui peut exister entre les deux parties concernant certaines conditions de travail. À titre d'exemple, les faits suivants peuvent être pris en considération :

- ✓ le paiement par l'employeur de la cotisation à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour les salaires versés à ses travailleurs ;
- ✓ l'interprétation globale du contrat de travail et les modalités de son renouvellement ;
- ✓ l'admission à l'assurance collective de l'employeur ;
- ✓ le paiement d'une prime de séparation.

## FORMES JURIDIQUES D'ENTREPRISE

Sur le plan juridique, il existe quatre types d'entreprises :

- ✓ les entreprises individuelles;
- ✓ les sociétés de personnes (partenariats);
- ✓ les sociétés de capitaux (corporations);
- ✓ les coopératives.

La description de chaque type d'entreprise, ci-dessous, est suivie d'un résumé des avantages et des inconvénients de chacun.

### Les entreprises individuelles

C'est la façon la plus simple de constituer une entreprise. Le propriétaire d'une entreprise individuelle est entièrement responsable de toutes les dettes ou obligations de sa compagnie. Un créancier a le droit de réclamer au propriétaire unique, au titre du remboursement de sa dette, la valeur totale de l'entreprise et la totalité de ses biens personnels. Ce cas est connu sous le terme de « responsabilité illimitée ».

Si un propriétaire unique crée une entreprise sous son nom, sans rien y ajouter, il n'est pas obligé de l'enregistrer.

### Les sociétés de personnes (partenariats)

Une société de personnes est une entente entre deux ou plusieurs personnes qui mettent leurs ressources en commun pour former une entreprise. Pour définir la société et protéger les associés en cas de désaccord ou de dissolution, il est recommandé de dresser un contrat d'association avec l'aide d'un avocat. Les associés partagent les profits selon les modalités du contrat.

### Les sociétés en nom collectif

Tous les associés participent à la gestion de l'entreprise et sont personnellement responsables de toutes les dettes et obligations de l'entreprise. Cela veut dire que chaque partenaire est responsable des actes des autres associés et doit en assumer les conséquences.

### Les sociétés à responsabilité limitée

Certains membres, les associés principaux, contrôlent et gèrent l'entreprise, et peuvent avoir droit à une plus grande part des profits, alors que les autres associés passifs ne contribuent qu'au capital, ne participent pas à la direction et à la gestion de l'entreprise et ne sont responsables des dettes que jusqu'à un certain degré. Une association limitée nécessite la rédaction d'un contrat qui définit les exigences particulières des associés.

## Les sociétés de capitaux (corporations ou compagnie)

Une société est une entité juridique indépendante de ses propriétaires, les actionnaires. Aucun membre d'une société n'est responsable des dettes, des obligations ou des actes de la société. Ce type d'entreprise peut être constitué en société à l'échelle fédérale ou provinciale.

Une société est identifiée par les mots Limitée « Ltée », Incorporée « inc. » ou compagnie « Cie ». Peu importe le terme utilisé, il doit apparaître avec le nom de la société sur tous les documents, la papeterie, ainsi de suite, comme indiqué sur les documents de constitution.

### Société privée

Une « société privée » peut être formée par une ou plusieurs personnes. La majorité de ses directeurs doit résider au Canada. Si aucun des directeurs ne réside dans la province où ils effectuent leurs activités, la société doit donner à un tiers qui réside dans cette province le pouvoir d'agir en son nom. Une société privée ne peut pas vendre des actions ou des valeurs mobilières au grand public.

### Société publique

Une « société publique » est une société qui émet des valeurs mobilières dans le grand public. En plus de soumettre des documents de constitution, une société publique doit déposer un prospectus auprès de l'Autorité des marchés financiers, utiliser les services d'un vérificateur indépendant et publier des états financiers semi-annuels.

### Sociétés fédérales

Les sociétés privées et publiques peuvent être constituées au Canada en vertu de la « Loi canadienne sur les sociétés par actions ». Une entreprise qui œuvre à l'échelle nationale ou dans plusieurs provinces peut trouver cette disposition avantageuse. Une entreprise constituée à l'échelle fédérale doit quand même s'enregistrer dans chaque province où elle fait affaire.

### Les coopératives

Une coopérative est une société organisée et placée sous l'entière autorité de ses membres. Ces derniers regroupent leurs ressources afin de s'approvisionner en marchandises, de recevoir des services ou d'autres bienfaits. La structure d'une coopérative offre :

- ✓ contrôle démocratique (un vote par membre);
- ✓ à tous, une adhésion ouverte et volontaire;
- ✓ une ristourne aux membres.

## Avantages et inconvénients de chaque type d'entreprise

### Entreprise individuelle

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ coûts de démarrage relativement bas;</li><li>✓ plus grande liberté sur le plan juridique;</li><li>✓ le propriétaire est directement responsable de ses prises de décision;</li><li>✓ fonds de roulement minimum requis;</li><li>✓ avantage fiscal pour le propriétaire;</li><li>✓ tous les bénéfices vont au propriétaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ responsabilité illimitée;</li><li>✓ manque de continuité dans l'organisation de l'entreprise en l'absence du propriétaire;</li><li>✓ difficulté de trouver des fonds.</li></ul>

### Société de personnes (partenariat)

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ facile à constituer;</li><li>✓ coûts de démarrage relativement bas;</li><li>✓ sources supplémentaires de capital d'investissement;</li><li>✓ avantages fiscaux possibles;</li><li>✓ contraintes législatives limitées;</li><li>✓ équipe de gestion plus importante.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ responsabilité illimitée;</li><li>✓ manque de continuité;</li><li>✓ autorité divisée;</li><li>✓ difficulté de trouver des capitaux supplémentaires;</li><li>✓ difficulté de trouver des associés convenables;</li><li>✓ possibilité de conflit entre associés.</li></ul>

### Société de capitaux (corporation ou compagnie)

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ responsabilité limitée;</li><li>✓ gestion spécialisée;</li><li>✓ propriété transmissible;</li><li>✓ continuité;</li><li>✓ entité juridique distincte;</li><li>✓ possibilité d'avantages fiscaux;</li><li>✓ plus grande facilité de trouver des capitaux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ très réglementée;</li><li>✓ forme d'organisation la plus coûteuse;</li><li>✓ charte limitative;</li><li>✓ nécessité de garder des registres détaillés;</li><li>✓ imposition double (sur dividendes);</li><li>✓ possibilité de conflit entre les actionnaires et les dirigeants.</li></ul>

## Coopératives

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ possédées et gérées par les membres;</li><li>✓ contrôle démocratique (un vote par membre);</li><li>✓ responsabilité limitée;</li><li>✓ distribution des profits (excédent des revenus) aux membres selon le degré d'utilisation du service; l'excédent peut être redistribué sous forme d'actions ou en argent comptant.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ possibilité de conflit entre les membres;</li><li>✓ processus de décision plus long;</li><li>✓ exigent la participation des membres pour assurer leur succès;</li><li>✓ importante charge de travail liée à la tenue des registres;</li><li>✓ moins d'encouragement à investir du capital supplémentaire.</li></ul>

## RAISON SOCIALE

### Choix du nom de l'entreprise

Le choix d'une raison sociale peut être un facteur très important qui contribue au succès de votre nouvelle entreprise. Vous trouverez ci-dessous une liste de facteurs à considérer quand vous désignez votre entreprise.

### Que doit comprendre une raison sociale ?

Une raison sociale peut servir d'instrument de publicité efficace et communiquer quelque chose à votre sujet chaque fois que l'on en fait mention. Elle donne à la clientèle le sens de votre entreprise et vous force à déterminer avec précision son but.

Quand on désigne une entreprise, on devrait tenir compte de différents facteurs :

- ✓ s'assurer que le nom choisi corresponde bien au marché dans lequel on concurrence;
- ✓ que le nom soit court et facile à retenir;
- ✓ que le nom soit assez distinct pour vous différencier de la concurrence.

### À qui vendez-vous ?

#### Clientèle industrielle :

Vous pourriez choisir un nom très suggestif et descriptif pour donner à votre future clientèle une vision claire de ce que fait votre compagnie, comme Sablages Jet inc., Pure Eau Technologies inc., etc.

#### Marché de consommation :

Les propriétaires d'entreprises découvrent facilement que la concurrence avec d'autres entreprises pour attirer les consommateurs est très féroce. Choisir un nom évocateur peut être payant; par exemple, Récupération Titanic, Tour Tombouctou, Jet de sable Sahara, etc.

### Comment faire pour désigner votre entreprise ?

Choisissez quelques noms qui conviennent à l'image que vous voulez projeter. Vérifiez-les auprès d'amis, de votre famille et de futurs clients. Essayez des noms très imagés, d'autres fortement descriptifs et d'autres encore qui se situent entre les deux. Portez une attention particulière à la vérification de vos noms auprès de gens travaillant dans votre marché cible, de la clientèle de base que vous voulez conquérir. Demandez à ces gens de vous faire part par écrit de leurs impressions sur ce que l'entreprise vendrait, sur sa gestion, etc. Comparez leurs commentaires aux vôtres.

Lors de l'enregistrement de votre nom d'entreprise, il faut, au préalable, que vous ayez décidé s'il s'agit d'une entreprise individuelle, d'une société en nom collectif (partenariat), d'une société commerciale privée ou d'une coopérative. On vous demandera des frais pour garantir que vous seul pourrez vous servir de votre raison sociale dans la publicité, dans l'affichage et à des fins légales.

### L'essentiel

Une bonne raison sociale permet aux clients d'avoir une vue d'ensemble de votre entreprise. Qu'elle soit carrément descriptive ou évocatrice, elle devrait, en dernier ressort, répondre à la question des consommateurs : « À quoi dois-je m'attendre ? »

## LES OBLIGATIONS D'UNE ENTREPRISE

### Exigences fédérales

Toute entreprise ayant à son service du personnel doit s'enregistrer à Revenu Canada comme employeur. Il y recevra les « Tables fédérales » de calcul du pourcentage des retenues à effectuer à la source pour lui-même et pour ses employés.

Il y a des retenues et contributions à effectuer comme employeur et en tant que société :

1. Retenues et contributions comme employeur sur le salaire du personnel ;

- ✓ Impôt fédéral du particulier
- ✓ Assurance-emploi (AE)

2. Retenues et contributions en tant que société

- ✓ La TPS (taxe sur les produits et services)
- ✓ Impôt fédéral sur le revenu des entreprises

\* Le gouvernement du Québec est chargé de la perception de la TPS fédérale.

### Exigences provinciales

Toute entreprise ayant à son service du personnel doit s'enregistrer à Revenu Québec comme employeur. Il y recevra les « Tables provinciales » de calcul du pourcentage des retenues à effectuer à la source pour lui-même et pour ses employés.

Il y a des retenues et contributions à effectuer comme employeur et en tant que société :

1. Retenues et contributions comme employeur sur le salaire du personnel ;

- ✓ Impôt provincial du particulier
- ✓ Régime des rentes du Québec (RRQ)
- ✓ Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

2. Retenues et contributions en tant que société

- ✓ La TVQ (taxe de vente du Québec)
- ✓ Commission sur la santé et la sécurité du travail (CSST)
- ✓ Fonds des services de santé (FSS)
- ✓ Commission des normes du travail (CNT)
- ✓ Impôt provincial sur le revenu des entreprises

## L'immatriculation

Au Québec, les entreprises doivent s'immatriculer. L'immatriculation vise à rendre publique l'existence d'une entreprise et les informations essentielles sur celle-ci. Elle se fait auprès du [Registraire des entreprises](#) du Québec (REQ) selon la forme juridique de votre entreprise. Diverses [formalités d'immatriculation](#) sont requises.

Une personne physique qui exploite une entreprise individuelle sous un nom qui comprend son nom et son prénom n'a pas à s'immatriculer, à moins qu'elle [vende du tabac au détail](#).

Le Registraire des entreprises vous fournira un [numéro d'entreprise du Québec](#) (NEQ) après votre immatriculation.

Pour plus de détails sur l'immatriculation, veuillez consulter :  
Portail Québec : [www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)

Formalités d'immatriculation pour chaque forme juridique :  
Registraire des entreprises :  
[http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/demarrer/immatriculer/formalites\\_immat.aspx](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/demarrer/immatriculer/formalites_immat.aspx)

## Exigences municipales

Les règlements adoptés par les municipalités varient de l'une à l'autre. Il est nécessaire de consulter au préalable la municipalité où vous comptez ouvrir votre entreprise afin de vous assurer que vous êtes conforme aux règles de zonage et demander quelles taxes il faut payer, quels en sont les montants et à quels moments ils sont dues. Il s'avère primordial de vous renseigner au sujet des permis qui sont requis pour exploiter votre entreprise.

Si vous louez un espace commercial ;

- ✓ Le service des permis et de l'urbanisme de la municipalité pourra déterminer si l'activité commerciale prévue correspond au zonage en vigueur.
- ✓ Le permis d'exploitation (certificat d'occupation commerciale) est accordé lorsque le commerce rencontre les exigences et les normes d'hygiène et de sécurité.
- ✓ La taxe d'affaires ou la taxe sur les immeubles non résidentiels est en principe basée sur la valeur locative du local où est exploité le commerce.
- ✓ Vous pouvez être soumis à d'autres taxes selon le type de commerce et la municipalité où est exploitée l'entreprise (Ex : eau, ordures, etc.)

Si vous achetez un espace commercial;

Les taxes en tant que propriétaire devront par conséquent être payées :

- ✓ La taxe de droit de mutation (taxe de bienvenue)
- ✓ La taxe foncière (valeur de la propriété au rôle d'évaluation)
- ✓ La taxe scolaire

- ✓ La taxe d'eau
- ✓ La taxe sur les ordures

D'autres taxes ou permis peuvent être exigés.

Pour une entreprise manufacturière, certaines taxes et obligations sont à respecter, n'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité pour en connaître les détails.

## Tableau des principaux paiements à transmettre

### Fédéral

- ✓ Taxe de vente fédérale sur les produits et services (TPS)  
Produire un rapport et faire la remise des montants perçus
- ✓ Remise par l'employeur des retenues faites sur les salaires des employés pour l'impôt fédéral
- ✓ Remise par l'employeur des retenues faites sur les salaires des employés pour l'assurance-emploi
- ✓ Remise des contributions de l'employeur à l'assurance-emploi (AE)

### Provincial

- ✓ Taxe de vente du Québec (TVQ)  
Produire un rapport et faire la remise des montants perçus
- ✓ Remise par l'employeur des retenues faites sur les salaires des employés pour l'impôt provincial
- ✓ Remise des contributions de l'employeur à la RRQ
- ✓ Remise par l'employeur des retenues faites sur les salaires des employés pour la RRQ
- ✓ Remise des contributions de l'employeur au RQAP
- ✓ Remise par l'employeur des retenues faites sur les salaires des employés pour le RQAP
- ✓ Remise des contributions de l'employeur au FSS
- ✓ Remise des contributions de l'employeur à la CNT

## Date importante

### Fédéral

- ✓ 28 Février : Remettre aux salariés les relevés d'impôts et autres retenus à la source (T4 et T4A)
- ✓ 30 Avril : Déclaration des revenus de l'année précédente des particuliers et sociétés enregistrées
- ✓ 30 Juin : Déclaration de revenus des sociétés ou compagnie « dont l'exercice financier correspond à l'année civile » (T2)

## Provincial

- ✓ 15 Mars : CSST – remise par l'employeur de la cotisation provisoire en fonction de l'estimation des salaires ainsi que les ajustements pour l'année précédente
- ✓ 28 Février : Remettre aux salariés les relevés d'impôt et autres retenues à la source (T4)
- ✓ 28 Février : Remise par l'employeur des contributions à la Commission des normes du travail
- ✓ 30 Avril : Déclaration des revenus de l'année précédente des particuliers et sociétés enregistrées
- ✓ 30 Juin : Déclaration de revenus des sociétés ou compagnie « dont l'exercice financier correspond à l'année civile » (C0-17)

## Municipal

- ✓ Taxe foncière
- ✓ Taxe scolaire
- ✓ Taxe d'eau
- ✓ Taxe sur les ordures
- ✓ Taxes d'affaires (Taxes sur les immeubles non résidentiels)
- ✓ Autres taxes particulières selon le type d'entreprises.

## Organismes publics

Le propriétaire d'une entreprise sera amené à communiquer au cours de ses activités avec plusieurs de ces organismes.

### Office de la Langue française

Toutes les entreprises ont des obligations en matière de langue du travail, du commerce et des affaires. Elles ont l'obligation de respecter le [droit fondamental des travailleurs](#) et travailleuses d'exercer leurs activités en français (Charte de la langue française, [article 4](#)). Elles sont aussi tenues de respecter le [droit des consommateurs](#) et consommatrices de biens et de services d'être informés et servis en français (Charte, [article 5](#)).

125, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X4  
1-888-873-6202  
[www.olf.gouv.qc.ca](http://www.olf.gouv.qc.ca)

### Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est l'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié l'administration du régime de santé et de sécurité du travail. À cette fin, elle voit notamment à l'application des deux lois suivantes :

La **Loi sur la santé et la sécurité du travail**, qui a pour objet l'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs;

La **Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles**, qui a pour objet la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qui en découlent pour les travailleurs ainsi que la perception, auprès des employeurs, des sommes nécessaires pour financer le régime.

85, rue De Martigny Ouest, 6<sup>ième</sup> étage  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8  
1-800-465-2234  
[www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)

### **Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE)**

La loi sur les heures d'affaires fixe les heures d'ouverture et de fermeture des commerces. Ce ministère s'occupe également de plusieurs lois et réglementations.

10, rue Saint-Joseph, bureau 308  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7  
(450) 569-3031  
[www.mdeie.gouv.qc.ca](http://www.mdeie.gouv.qc.ca)

### **Impôt fédéral et provincial sur le revenu des employés**

Les déductions prévues par la loi de l'impôt sur le revenu doivent être retenues sur chaque paie des employés. On peut se procurer des tables permettant de calculer des déductions auprès de chacun des gouvernements.

Tables fédérales : <http://www.cra-arc.qc.ca/tax/business/topics/payroll/menu-f.html>  
Tables provinciales : [www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/tp/tp-1015\\_ti.asp](http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/tp/tp-1015_ti.asp)

Vous devez vous assurer que vous utilisez les dernières mises à jour disponibles. Vous pouvez contacter les gouvernements à ce sujet ou simplement aller sur leur site web.

### **Impôt fédéral et provincial sur le revenu des entreprises**

Entreprise individuelle (immatriculation) ou société en nom collectif (S.E.N.C)

Pour chaque année d'imposition, l'entreprise doit au plus tard le 30 avril produire une déclaration d'impôt pour les revenus de l'année précédente. Cependant, l'entreprise peut adopter un exercice financier autre.

Fédéral : [www.cra-arc.qc.ca/F/pbg/tf/t2124/LISEZ-MOI.html](http://www.cra-arc.qc.ca/F/pbg/tf/t2124/LISEZ-MOI.html)  
Provincial : [www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/tp/tp-600.asp](http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/tp/tp-600.asp)

Société par actions ou la compagnie (Inc.) ;

Chaque année, un guide est publié sur la façon de remplir la déclaration d'impôt sur le revenu des corporations.

Vous pouvez choisir que l'exercice financier de la société se termine à n'importe quelle date de l'année, pourvu qu'il n'excède pas 53 semaines. Comme l'année d'imposition de la société correspond à son exercice financier, elle peut donc se terminer à une date autre que le 31 décembre. Vous devez produire votre déclaration dans les six mois suivant la fin de chaque année d'imposition.

\* Il est important de préciser que même si la société a six mois pour produire sa déclaration, le paiement des impôts est exigible deux mois après la fin d'année et, par conséquent, des intérêts sur les montants dû seront appliqués.

Fédéral : [www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4012/LISEZ-MOI.html](http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4012/LISEZ-MOI.html)

Provincial : [www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/co/co-17.asp](http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/co/co-17.asp)

### **Commission des Normes du travail**

La Loi sur les normes du travail établit les conditions minimales de travail en l'absence de conditions meilleures prévues par une convention collective, un contrat, une politique de travail ou un décret. La Commission des normes du travail est l'organisme chargé de l'application de cette Loi.

- ✓ La paye
- ✓ Les jours fériés
- ✓ Les congés de maternité
- ✓
- ✓ Les congés de maladie
- ✓ Les heures supplémentaires
- ✓ Etc.

10, rue Saint-Joseph, bureau 305  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7  
(450) 569-3207  
Sans Frais :1-888-238-6461  
[www.cnt.gouv.qc.ca](http://www.cnt.gouv.qc.ca)

### **Office de la Protection du consommateur**

L'Office de la protection du consommateur tient un important rôle d'information et de sensibilisation auprès du milieu des affaires. L'Office s'efforce de régler des litiges hors cour par des moyens préventifs. Il multiplie les négociations, les rencontres et procède à l'envoi de « [Lettres d'affaires](#) » en vue d'informer les commerçants de leurs obligations.

500, boul. des Laurentides, bureau 1503-B  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2  
1-888-672-2556  
[www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca)

## **Régie des rentes du Québec**

Le Régime des rentes du Québec est un régime d'assurance public et obligatoire. Il offre aux personnes qui travaillent ou ont déjà travaillé au Québec, ainsi qu'à leurs proches, une protection financière de base lors de la retraite, du décès ou en cas d'invalidité.

Édifice La Tourelle  
1055, boul. René-Lévesque Est  
Montréal (Québec) H2L 4S5  
(514) 873-2433  
Sans frais : 1 800 463-5185  
[www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca)

## **TPS - Taxe de vente fédérale sur les produits et services TVQ - Taxe de vente du Québec**

Les entreprises paient sur leurs achats les TPS et TVQ et les perçoivent à leur tour sur leurs ventes. Par la suite, elles doivent verser au gouvernement provincial la différence entre les taxes payées et reçues.

Revenu Québec  
4, Place Laval, bureau RC-150  
Laval (Québec) H7N 5Y3  
Travailleur Autonome : (514) 864-6299  
Sans frais : 1 800- 267-6299  
Entreprise : (514) 873-4692  
Sans frais : 1 800-567-4692

[www.revenu.gouv.qc.ca/fr/entreprise/taxes/tvq\\_tps/info.asp](http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/entreprise/taxes/tvq_tps/info.asp)

## ADRESSES UTILES

Aide financière	Description	Coordonnées
CLD d'Argenteuil	Divers fonds (Prêts, subventions)	<a href="http://www.argenteuil.qc.ca">www.argenteuil.qc.ca</a> 450-562-8829
Emploi Québec	Mesure de soutien au travail autonome, subventions diverses et formation	<a href="http://www.emploi.quebec.net/francais/individu/msemploi/index.htm">www.emploi.quebec.net/francais/individu/msemploi/index.htm</a> 450-562-8533
Investissement Québec	Informations, solutions de financement	<a href="http://www.invest-quebec.com">www.invest-quebec.com</a> 1-866-870-0437
Strategis-Financement	Informations, sources de financement	<a href="http://www.strategis.ic.gc.ca/epic/internet/insof-sdf.nsf/fr/home">www.strategis.ic.gc.ca/epic/internet/insof-sdf.nsf/fr/home</a> 1-888-576-4444
Portail gouvernemental de Services aux entreprises du Québec	Informations, solutions de financement	<a href="http://www.entreprises.gouv.qc.ca/portail/quebec/">http://www.entreprises.gouv.qc.ca/portail/quebec/</a> 1-877-644-4545
Banque de Développement du Canada (BDC-Financement)	Solutions financières et autres informations	<a href="http://www.bdc.ca/fr/business_solutions/financial_services/default.htm">http://www.bdc.ca/fr/business_solutions/financial_services/default.htm</a> 1-877-232-2269
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	Informations et sources de financement	<a href="http://www.sadclautentides.org">www.sadclautentides.org</a> 1-888--229-3001
Fonds d'emprunt communautaire féminin (FECF)	Soutien technique, formation et financement	<a href="http://www.fecflachute.org">www.fecflachute.org</a> 450-562-3553
Centre d'aide aux entreprises des Basses-Laurentides	Informations générales	<a href="http://www.caeb1.ca">www.caeb1.ca</a> 450-432-4455
Capital de risque	Description	Coordonnées
Fonds de solidarité FTQ	Informations générales	<a href="http://www.fondsftq.com">www.fondsftq.com</a> 1-800-361-5017
Carrefour Capital	Informations générales	<a href="http://www.carrefour-capital.com/Argenteuil">www.carrefour-capital.com/Argenteuil</a> 450-562-8829 poste 254
Association canadienne du capital de risque	Informations générales	<a href="http://www.cvca.ca">www.cvca.ca</a> 416-487-0519
Institutions financières	Description	Coordonnées
Desjardins & Cie	Centres financiers aux entreprises des Laurentides	<a href="http://www.desjardins.com/fr/entreprises/">www.desjardins.com/fr/entreprises/</a> 1-866-766-9633
Banque CIBC	Services aux entreprises	<a href="http://www.cibc.com/ca/small-business-fr.html">www.cibc.com/ca/small-business-fr.html</a> 1-800-465-2422
Banque de Montréal	Services bancaires aux entreprises	<a href="http://www4.bmo.com/entreprise/0,4344,35543_36259,00.html">http://www4.bmo.com/entreprise/0,4344,35543_36259,00.html</a> 1-877-225-5266
Banque Royale	Services aux entreprises	<a href="http://www.banqueroyale.com/busindex.html">www.banqueroyale.com/busindex.html</a> 1-800-769-2570
Banque Nationale du Canada	Services aux entreprises	<a href="http://www.bnc.ca/bnc/cda/productfamily/0,1010,divId-4_langId-2_navCode-3124,00.html">www.bnc.ca/bnc/cda/productfamily/0,1010,divId-4_langId-2_navCode-3124,00.html</a> 1-877-394-6611
Banque Laurentienne	Services aux entreprises	<a href="http://www.banquelaurentienne.ca/fr/entreprises/index.html">www.banquelaurentienne.ca/fr/entreprises/index.html</a> 1-877-522-3873

Banque Scotia	Services aux entreprises	<a href="http://www.scotiabank.com/cda/index/0,,LIDfr_SID3003_00.html">www.scotiabank.com/cda/index/0,,LIDfr_SID3003_00.html</a> 1-800-387-5004
Banque TD	Services aux entreprises	<a href="http://www.tdcanadatrust.com/francais/petitsentr/products.jsp">www.tdcanadatrust.com/francais/petitsentr/products.jsp</a> 1-800-450-7316
Aide technique	Description	Coordonnées
CLD d'Argenteuil	Aide au démarrage, au développement et à l'expansion des entreprises	<a href="http://www.argenteuil.qc.ca">www.argenteuil.qc.ca</a> 450-562-8829
Emploi Québec	Informations générales	<a href="http://www.emploiquebec.net">www.emploiquebec.net</a> 450-562-8533
Portail du Centre de recherche industrielle du Québec	Produits fabriqués et distribués au Québec	<a href="http://www.icriq.com">www.icriq.com</a> 1-888-594-7170
Développement économique Canada	Programmes pour les entreprises, Gouvernement fédéral	<a href="http://www.dec-ced.gc.ca">www.dec-ced.gc.ca</a> 1-866-385-6412
Institut de la statistique du Québec	Statistiques et profils des régions	<a href="http://www.stat.gouv.qc.ca">www.stat.gouv.qc.ca</a> 1-800-463-4090
Statistique Canada	Profils des communautés et autres statistiques	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a> 1-800-263-1136
Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation	Informations sur le développement économique	<a href="http://www.mdeie.gouv.qc.ca">www.mdeie.gouv.qc.ca</a> 1-866-680-1884
Strategis	Site général	<a href="http://www.strategis.ic.gc.ca">www.strategis.ic.gc.ca</a> 1-800-328-6189
La Presse-Affaires	Informations générales	<a href="http://www.lapresseaffaires.com">www.lapresseaffaires.com</a>
Jurifax	Contrats types pour gens d'affaires	<a href="http://www.jurifax.com">www.jurifax.com</a>
Publications Québec	Centre de services partagés du Québec	<a href="http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca">www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca</a> 1-800-463-2100
Fondation de l'Entrepreneurship	Informations générales	<a href="http://www.entrepreneurship.qc.ca">www.entrepreneurship.qc.ca</a> 514-873-3262
Conférence régionale des élus des Laurentides	Informations générales	<a href="http://www.crelaurentides.qc.ca">www.crelaurentides.qc.ca</a> 450-436-3111
Acquization.biz	Informations générales	<a href="http://www.acquization.biz">www.acquization.biz</a>
Lois et Normalisation	Description	Coordonnées
Commission des normes du travail	Les normes du travail au Québec	<a href="http://www.cnt.gouv.qc.ca/fr/index.asp">www.cnt.gouv.qc.ca/fr/index.asp</a> 1-800-265-1414
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Organisme québécois d'application des Lois régissant la santé et la sécurité au travail	<a href="http://www.csst.qc.ca">www.csst.qc.ca</a> 1-800-565-2234
Centre d'accès à l'information juridique (Bibliothèque St-Jérôme)	Législations et jurisprudences	<a href="http://www.caij.qc.ca">www.caij.qc.ca</a> 1-877-565-3488
Conseil canadien des normes	Normes nationales et internationales	<a href="http://www.scc.ca">www.scc.ca</a> 613-238-3222

Organisation internationale de normalisation	Normes et standardisations ISO	<a href="http://www.iso.org/iso/fr/ISOOnline.frontpage">www.iso.org/iso/fr/ISOOnline.frontpage</a>
Ordre des comptables agréés du Québec	Liste des comptables agréés et autres informations	<a href="http://www.ocaq.qc.ca">www.ocaq.qc.ca</a> 1-800-363-4688
Le Barreau du Québec	Liste des avocats et autres informations	<a href="http://www.barreau.qc.ca">www.barreau.qc.ca</a> 1-800-361-8495
La Chambre des notaires du Québec	Liste des notaires et autres informations	<a href="http://www.cdnq.org">www.cdnq.org</a> 1-800-263-1793
Ordre des administrateurs agréés du Québec	Liste des administrateurs agréés et autres informations	<a href="http://www.adma.qc.ca">www.adma.qc.ca</a> 1-800-465-0880
Office des professions	Informations générales sur les divers ordres professionnels	<a href="http://www.opq.gouv.qc.ca">www.opq.gouv.qc.ca</a> 1-800-643-6912
<b>Import/Export</b>	<b>Description</b>	<b>Coordonnées</b>
Laurentides International	Service régional d'aide à l'exportation	<a href="http://www.laurentidesinternational.com">www.laurentidesinternational.com</a> 450-476-1311
Gouvernement du Canada (Exportsource)	Information générales exportation	<a href="http://www.exportsource.ca/gol/exportsource/site.nsf/fr/index.html">www.exportsource.ca/gol/exportsource/site.nsf/fr/index.html</a> 1-888-811-1119
Agence des services frontaliers du Canada	Guide sur l'exportation et l'importation	<a href="http://www.cbsa-asfc.gc.ca">www.cbsa-asfc.gc.ca</a> 1-800-959-2036
Exportation et développement Canada	Société pour l'expansion des exportations	<a href="http://www.edc.ca">www.edc.ca</a> 1-866-283-2957
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada	Services aux entreprises	<a href="http://www.international.gc.ca/commerce/index.aspx?lang=fr">www.international.gc.ca/commerce/index.aspx?lang=fr</a> 1-800-267-8376
<b>Travailleur autonome</b>	<b>Description</b>	<b>Coordonnées</b>
Affaires et développements québécois	Association d'entrepreneurs autonomes, informations générales	<a href="http://www.aedq.org">www.aedq.org</a> 1-877-979-7973
Travailleurs Autonomes	Informations générales	<a href="http://www.travailleursautonomes.com">www.travailleursautonomes.com</a>
Coalition des travailleuses et des travailleurs autonomes du Québec	Informations générales	<a href="http://www.cttaq.ca">www.cttaq.ca</a>
Répertoire des travailleurs autonomes du Québec	Informations générales	<a href="http://www.reptaq.com">www.reptaq.com</a>
Pigistes Québec	Recherche d'emplois et autres informations	<a href="http://www.pigiste-quebec.com">www.pigiste-quebec.com</a>
<b>Réseautage</b>	<b>Description</b>	<b>Coordonnées</b>
Laurentides Mentorat	Jumelage Mentor-Mentoré	<a href="mailto:mlecuyer@laurentidesmentorat.com">mlecuyer@laurentidesmentorat.com</a> 450-476-0095
Chambre de commerce et de l'industrie d'Argenteuil	Regroupement de gens d'affaires	<a href="mailto:cci.argen@qc.aira.com">cci.argen@qc.aira.com</a> 450-562-1947
Société de développement commercial Lachute	Mise en valeur du périmètre commercial du centre-ville de Lachute	<a href="http://www.centrevillelachute.com">www.centrevillelachute.com</a> 514-973-8926